

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE

CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 13 juin 2022

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

(En complément de la présentation jointe en annexe)

Validation du compte-rendu du conseil du 15 mars 2022

1 – Présentation du document du compte-rendu d'activités 2021 ;

2 - Validation du Plan Concerté Eau 2022

3 - Missions Milieux Aquatiques :

- **Continuité écologique : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre Canche et Authie (23 ouvrages) ; décision modificative (ouvrage de Bergueneuse)**
- **Transfert de l'arrêté DIG Authie vers le Symcéa (5 ans) selon les délégations ;**

4 - Mission Ruissellement/ Hydraulique douce : Scénarios suite au rejet des demandes de financement pour le renouvellement des plans de gestion des ouvrages

(5 - PAPI Canche : Labellisation et Transfert MO Brexent-Enocq au Symcéa)

6 - RH : Ouverture de poste CDD assistante technique

8 - Questions diverses

Réunion du 13 Juin 2022

L'an Deux mille vingt-deux, le treize Juin à dix-huit heures les Membres du Syndicat Mixte Canche et Authie se sont réunis en présentiel à la Maison du bois à Auchy-Les-Hesdin, sous la présidence de Monsieur Yves Gille suite de convocation du 07 Juin 2022.

Etaient présents : **Monsieur Dominique Masson, Monsieur Jean-François Roussel, Monsieur Philippe Fourcroy, Monsieur David Caux et Monsieur Bruno Delenclos**, délégués représentants la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Yves Gille, Monsieur Franck Parmentier et Monsieur Steve Pringarbe**, délégués représentants la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Dominique Coquet, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Michel Duval** et Monsieur Jean-Marie Tinchon, délégués représentants la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Christophe Cousin et Monsieur Marc Denavaut**, délégués représentant la Communauté de Communes de Desvres-Samer ; **Monsieur Damien Bricout**, délégué représentant la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Michel Destombe**, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit**, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord-Picardie ;

Autres membres présents : Monsieur Jean-Charles Bruyelle, représentant la Commission Locale de l'Eau, Monsieur Parat, Directeur du service Environnement- GEMAPI à la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois.

2

Absents excusés : Monsieur Daniel Fasquelle, délégué représentant la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Constant Vasseur et Monsieur Nicolas Pichonnier, délégués représentants la Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois ; Monsieur Guy Lambert, délégués représentants la Communauté de Communes de Desvres-Samer, Monsieur Jean-Marie Guenez, délégué représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Dominique Dufossé, délégué représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ; Monsieur Eric Kraemer et Monsieur Guy Taeck, délégués représentants la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre ;

Monsieur Jean-Michel Magnier donne pouvoir à Monsieur Francis Petit, délégués représentant la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie ;

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de délégués présents représentant le quorum : 18

- **Titulaires : 18**
- **Suppléant : 0**
- **Nombre de délégués absents représentés : 1**

1 – Accueil et présentation de l'ordre du jour

Yves Gille, Président, accueille et remercie les participants pour leur présence à cette séance. Il énonce l'ordre du jour de la séance.

Il annonce aux membres la bonne nouvelle relative à la labellisation du PAPI Canche par la Commission Inondation de Bassin le 18 mai dernier. Une réserve a été mise pour les actions des fiches VI-1, VI-2 et VI-3 sachant que ces réserves ne bloquent pas les financements pour la phase des études de conception. La séance s'est globalement très bien passée et le dossier a été jugé très intéressant et original pour le territoire. La prochaine étape est la signature de la convention cadre entre les partenaires. L'objectif est également d'organiser le premier comité de pilotage dès le mois de septembre avec l'accompagnement de Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-Mer.

Lors de ce comité, un sujet sera évoqué pour lequel un courrier a été transmis les jours précédents ce conseil.

En effet, la CA2BM porte la maîtrise d'ouvrage d'une partie des actions du PAPI notamment pour les axes V, VI et VII et en particulier, la fiche VI-3 relative au projet de remise en fond de vallée de la Dordonne sur la commune de Bréxent-Enocq. Or la CA2BM a sollicité récemment le Symcèa pour lui transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Une rencontre s'est tenue en présence des présidents, vice-présidents et service.

Le comité de pilotage sera donc l'occasion de présenter dans les détails le projet et les arguments liés au souhait de transfert de cette maîtrise d'ouvrage, que ce soit du point de vue de la CA2BM et également du Symcèa comme cela est évoqué dans le courrier. Le Président insiste sur le souhait de prendre le temps de cette explication pour éviter tout malentendu et suspicion de « passage en force ». La décision reviendra aux EPCI ensuite.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour de ce conseil.

L'avis de l'assemblée est sollicité pour le compte-rendu de la séance du 15 mars transmis par courriel le 28 mars. En l'absence de remarques, ce compte-rendu est validé.

Monsieur Franck Parmentier est nommé secrétaire de séance.

Discussions/Remarques/Questions :

- Dominique Coquet, VP de Ternois Com, indique qu'il est étonné de cette demande alors que le dossier a été déposé ; il déplore que les actions relatives à l'hydraulique douce n'ont pas été retenues dans ce dossier ; d'autre part, le désengagement récent de l'Agence de l'Eau pour le financement des plans de gestion des ouvrages pénalisent d'autant plus l'EPCI ; plusieurs évolutions impactent les actions en cours ou en projet et il est important de reparler de la question essentielle de la solidarité amont-aval ; il souligne qu'actuellement cette mission relative aux plans de gestion des ouvrages d'hydraulique douce n'est mutualisée que sur 2 EPCI (7 Vallées et Ternois com en transfert), avec la CC du Haut Pays du Montreuillois par délégation de maîtrise d'ouvrage ;

- Yves Gille indique que le PAPI a justement comme objectif principal, de mettre en place cette solidarité de territoire pour la gestion des inondations ; la demande de la CA2BM ne remet pas en cause ce principe ; il reconnaît que les choses ont peut-être été mal présentées et que c'est dans ce sens, que l'ensemble des arguments seront détaillés lors du prochain comité de pilotage et débattus entre les EPCI.

2 – Présentation du document du compte-rendu d'activités 2021 ;

Le compte-rendu d'activité 2021 est présenté avec une nouvelle forme. La structure par grandes missions est conservée avec une mise en évidence des chiffres clés de l'année.

Ce compte-rendu sera transmis aux EPCI et à tous les partenaires du Symcèa et permettra de transcrire les résultats de cette année.

Une version numérique est en disponible sur le site internet du Symcèa : www.symcea.fr.

3 – Validation du Plan Concerté Eau 2022

Les différentes opérations inscrites en 2022 sont présentées :

Année de réalisation	Nature des travaux	Localisation	Montant total des travaux en TTC	Hypothèse participation financière Agence			Pas de cofinancier			Critères physiques	Coût €	Observations		
				Montant finançable des travaux en €	Nature de la PF (S ou F)	Taux de la PF (%)	Montant (€)	Montant finançable des travaux en €	Nature de la PF (S ou F)				Taux de la PF (%)	Montant (€)
2022	Travaux	Auchy: Travaux de restauration de la Canche et de ses affluents 2022	638 528,00 €			70	446 969,60 €					Renforcement de berges : 2145 ml Clôtures implantées : 2725 ml Abevoisirs : 10 Nb de plantations : 3790 Recharge granulométrique : 220 m3 Linéaire restauré : 5255 ml		
2022	Travaux	Auchy: Travaux d'entretien de l'Authie	377 000,00 €		F		99 200,00 €					160 km	sur 3 ans	
2022	Travaux	Auchy: Phase expérimentale pour évolutions des pratiques agronomiques	52 000,00 €			70	36 400,00 €							
2022	Travaux	Auchy: Maîtrise d'œuvre Restauration de la continuité écologique Canche et Authie (20 ouvrages) phase étude	655 600,00 €			70	465 500,00 €							
2022	Travaux	Auchy: Maîtrise d'œuvre Restauration de la continuité écologique Authie (3 ouvrages)- Battage de la mise en conformité	142 000,00 €			0								
2022	Travaux	Auchy: Renouvellement: Travaux d'entretien Hydraulique douce sur le territoire des Com de Com Haut Pays du Montreuillois et du Ternois 2022-2024	556 424,64 €			80	463 687,20 €					42 934 ml	sur 3 ans	
2022	Travaux	Auchy: Hydraulique douce PDG de la Lys CC Haut Pays du Montreuillois	70 670,88 €		F	80	56 536,70 €					5 452 ml	sur 3 ans	
2022	Travaux	Auchy: Hydraulique douce PDG 7 Vallées Entretien des ouvrages Maintenay /Douriez	13 867,20 €		F	80	11 093,76 €					1 070 ml	sur 3 ans	
2022	Animation	Auchy: Animation du Sage de la Canche 2023-2026	127 700,00 €			70	99 890,00 €							
2022	Animation	Auchy: Animation du Sage de l'Authie 2023-2026	140 690,00 €			70	108 983,00 €							
2022	Animation	Auchy: Animation des CLE Canche et Authie - Plan de communication (3 ans)	12 000,00 €			50	6 000,00 €						sur 3 ans	
2022	Travaux	Auchy: Mise en œuvre du PAPI Canche: Fiches actions axes de I - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (années 2022 à 2025)	107 200,00 €			25	27 040,00 €						Taux entre 25% et 30%	
2022	Travaux	Auchy: Mise en œuvre du PAPI Canche: Fiches actions axes de II - Réaliser une étude permettant la mutualisation du stockage des données avec les territoires voisins	12 000,00 €			30	3 600,00 €							
TOTAL Milieux naturels 2022			2 905 480,72 €	0,00 €			1 824 900,26 €							

Montant total des travaux	Montant finançable	Prévision participation financière de l'Agence de l'Eau
2 918 860,00€	2 366 115,00 €	1 784 118,00 €

Les dossiers ne seront instruits que lors de la Commission des Interventions de novembre 2022 alors que les délais de dépôt des dossiers ont été respectés. Cela signifie que certaines opérations dont le démarrage était prévu initialement entre le printemps et l'été 2022, seront potentiellement reportées fin 2022 ou début 2023.

D'autre part, l'opération relative au renouvellement des conventions pour l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce sur les territoires de Ternois com et de la CC du Haut Pays du Montreuillois ne sera pas instruite et donc sera rejetée suite à une décision du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du 8 mars 2022.

Discussions/Remarques/Questions :

- Dominique Coquet indique qu'il est aujourd'hui important d'identifier d'autres sources de financement que celle du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau ;
- Yves Gille est tout à fait d'accord ; il souligne cependant que ces décisions sont brutales et impactent directement les missions ; il indique qu'une rencontre avec l'Agence de l'Eau se déroulera le 4 juillet pour échanger sur les perspectives de leur soutien ;
- Francis Petit demande si la décision de financement pour certains dossiers est sous condition de crédits disponibles ;
- Il est effectivement précisé que le PCE donne le feu vert pour le démarrage de l'instruction et que l'accord ne sera donné qu'à l'issue de celle-ci ;
- Concernant le PAPI Canche, l'engagement de l'Agence de l'Eau est confirmé sur le 11^{ème} programme donc jusque fin 2024.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4 - Missions Milieux Aquatiques :

4.1 Continuité écologique : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre Canche et Authie (23 ouvrages) ; décision modificative (ouvrage de Bergueneuse)

5

Les propositions de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 mai sont présentées pour ce projet de maîtrise d'œuvre afin de rendre la conformité sur 23 ouvrages (17 sur le bassin de la Canche et 6 sur le bassin de l'Authie).

Lot 1 :

COURS D'EAU	COM DE COM	COMMUNE	NOM DE L'OUVRAGE	CODE ROE
BIMOISE	Haut Pays Montreuillois	Alette	Passage sous voûte Alette	111455
CARNOISE	Haut Pays Montreuillois	Bezinghem	Seuil du lieu-dit les granges	111900
COURSE	Haut Pays Montreuillois	Bezinghem	Seuil du petit Parenty	28405
COURSE	Haut Pays Montreuillois	Parenty	Seuil Parenty aval	98972
COURSE	Haut Pays Montreuillois	Parenty	Seuil du Hodick	98933
COURSE	Haut Pays Montreuillois	Parenty	Seuil du dessus des prés n°3	28410

Lot 2 :

COURS D'EAU	COM DE COM	COMMUNE	NOM DE L'OUVRAGE	CODE ROE
RIVIERETTE	7 Vallées Com	Willeman	Passage busé rue de la Rivière	111898
RIVIERETTE	7 Vallées Com	Willeman	Passage busé 2 rue de la Vallée	120159
RIVIERETTE	7 Vallées Com	Willeman	Passage busé rue de la Vallée	111899
CANCHE	Ternois Com	Frévent	Moulin Winterberger	23389
CANCHE	7 Vallées Com	Maresquel Ecquemicourt	Chute d'eau de Maresquel	58982

Lot 3 :

COURS D'EAU	COM DE COM	COMMUNE	NOM DE L'OUVRAGE	CODE ROE
HUITREPIN	CA2BM	Brexent-Enocq	Rideau palplanches tubersent	111714
BRAS DE BRONNE	7 Vallées Com	Sempy	Seuil de Sempy 4	111452
BRAS DE BRONNE	7 Vallées Com	Sempy	Seuil de Sempy 3	111451
EMBRYENNE	7 Vallées Com	Boubers les hedmond	Seuil de la Ferme d'Embry	28570
CREQUOISE	7 Vallées Com	Loison sur créquoise	Seuil de Loison aval	26659
PLANQUETTE	7 Vallées Com	Cavron Saint Martin	Seuil de Cavron	26622

Lot 4 :

Cours d'eau	Communauté de Communes	Commune	Nom de l'ouvrage	Code ROE
AUTHIE	Territoire Nord Picardie	MEZEROLLES	Seuil Mézerolles	98294
GROUCHE	Territoire Nord Picardie	LUCHEUX	Moulin de Grouches (Bras du moulin)	22074
GROUCHE	Territoire Nord Picardie	LUCHEUX	Barrage des prés Caron	22075
QUILIEENNE	Campagnes de l'Artois	PAS-EN-ARTOIS	Barrage de l'ancienne laiterie de pas en Artois	9502
QUILIEENNE	Campagnes de l'Artois	WARLINCOURT-LES-PAS	Moulin de Warlincourt	9504
QUILIEENNE	Campagnes de l'Artois	FAMECHON	Moulin de Famechon	96234

Date de la consultation

Du 08 mars 2022 au 25 avril 2022. L'annonce a été publiée sous format dématérialisé sur la plateforme marchespublics596280.fr sous la référence 22-34303.

6

Date limite de réception des offres

25 avril 2022 à 12 heures.

Les résultats et propositions de la CAO sont les suivants après analyse :

Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
CE3E	BIEF-CARICAIE	CE3E	BIEF-CARICAIE
171 234 €	97 065 € TTC	185 394 € TTC	131 064.06 € TTC

Modification de la durée de validité des offres

Le règlement de consultation prévoit un délai de validité des offres des 120 jours.

En cohérence avec l'état de l'instruction des demandes de financements auprès de nos partenaires, le Symcèa a interrogé les 4 candidats pour prolonger cette durée de validité à 240 jours entre le 5 et le 10 mai.

L'ensemble des candidats a répondu favorablement à cette sollicitation.

Compte-tenu de cet appel d'offre, il faut réajuster le montant au budget car la prévision était supérieure.

Décision modificative Budget primitif 2022

Financement prévisionnel :70% Agence de l'Eau-30% Symcéa

Dépenses d'investissement
4541119 : 584 754.06€

Recettes d'investissement
4542119 : 584 754,06€

(Montant initial BP 2022 : 870 000€ TTC)

Discussions/Remarques/Questions :

- Dominique Coquet indique que la prestation du bureau d'études Bief- Caricaie a posé problème pour un projet porté par Ternois com sur le bassin de la Lys notamment pour un souci de communication lié aux financements.

Il est proposé d'autoriser le Président à notifier le marché sous réserve de l'obtention des financements.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4.2 Décision modificative : travaux de continuité sur l'ouvrage de Bergueneuse

7

Les travaux de restauration écologique de l'ouvrage de Bergueneuse (Lot 9) ont fait l'objet de travaux supplémentaires en raison de la crue survenue en juin 2021. Un avenant a été rédigé modifiant ainsi le coût des travaux s'élevant à 10 447,30€.

Il y a donc lieu d'affecter des crédits à l'article 4541115 comme suit :

CREDITS A REDUIRE EN DEPENSES ET RECETTES				
Section	Opération pour compte de tiers	Article	Objet	Montant
Investissement		454185	Travaux Moulin de la Bleuance	- 10 447,30€
Investissement		454285	Travaux Moulin de la Bleuance	- 10 447,30€

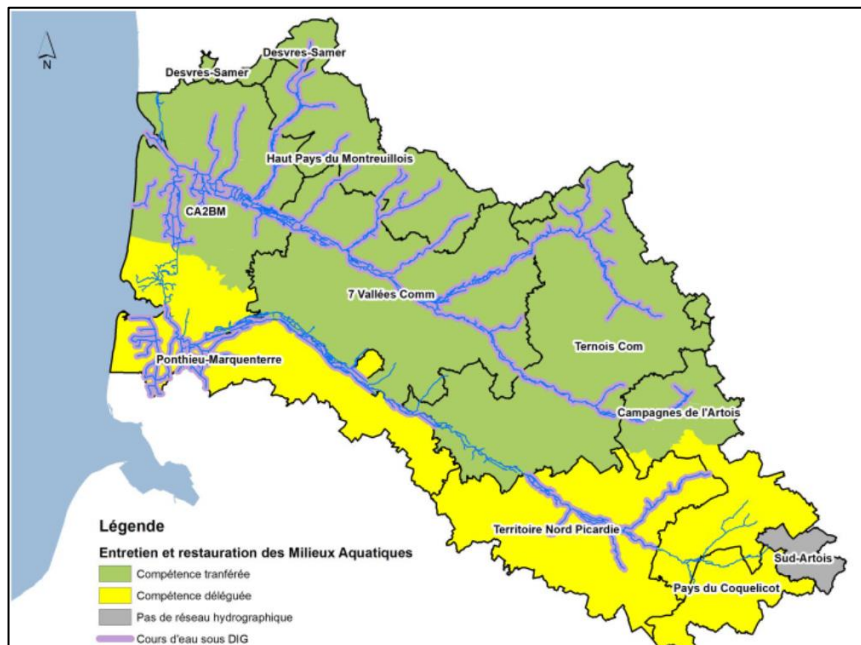
CREDITS A OUVRIR EN DEPENSES ET RECETTES				
Section	Opération pour compte de tiers	Article	Objet	Montant
Investissement		4541115	Travaux ouvrage de Bergueneuse	+ 10 447,30€
Investissement		4541115	Travaux ouvrage de Bergueneuse	+ 10 447,30€

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre du budget principal.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

4.3 Transfert de l'arrêté DIG Authie vers le Symcèa (5 ans) selon les délégations

En introduction, il est précisé que le Symcèa exerce par transfert ou délégation de compétence, l'entretien et la restauration des cours des milieux aquatiques et en particulier les cours d'eau.



En 2020, le Symcèa a élaboré un nouveau plan de gestion et a déposé la demande de DIG pour le compte des EPCI ayant déjà délibéré pour lui confier la mission soit les CC 7 Vallées, Ternois, Pays du Coquelicot et Campagne de l'Artois.

EPCI	Exercice de la compétence par le Symcèa	Arrêté de Déclaration d'Intérêt Général
CC du Ternois	Transfert (depuis le 28/06/2019)	DIG Symcèa du 1 ^{er} mars 2022
CC des 7 Vallées	Transfert (depuis le 09/07/2019)	DIG Symcèa du 1 ^{er} mars 2022
CC des Campagnes de l'Artois	Délégation (depuis le 25/06/2019)	DIG Symcèa du 1 ^{er} mars 2022
CC du Pays du Coquelicot	Délégation (depuis le 25/06/2019)	DIG Symcèa du 1 ^{er} mars 2022
CC Ponthieu-Marquenterre	Délégation (depuis le 12/07/2021)	29 septembre 2021
CC Territoire Nord Picardie	Délégation (depuis le 30/06/2021)	29 septembre 2021
CA des 2 Baies en Montreuillois	Délégation (depuis le 24 juin 2021)	11 avril 2022

Les autres EPCI dont la décision n'était pas effective, ont donc déposé leurs dossiers en leur nom : CABM et CC Territoire Nord Picardie, Ponthieu-Marquenterre.

Depuis 2021, l'ensemble des EPCI concernés par le plan de gestion du fleuve Authie, ont délibéré pour confier au Symcèa la mise en œuvre des projets. L'ensemble des DIG ont également été obtenues en 2022.

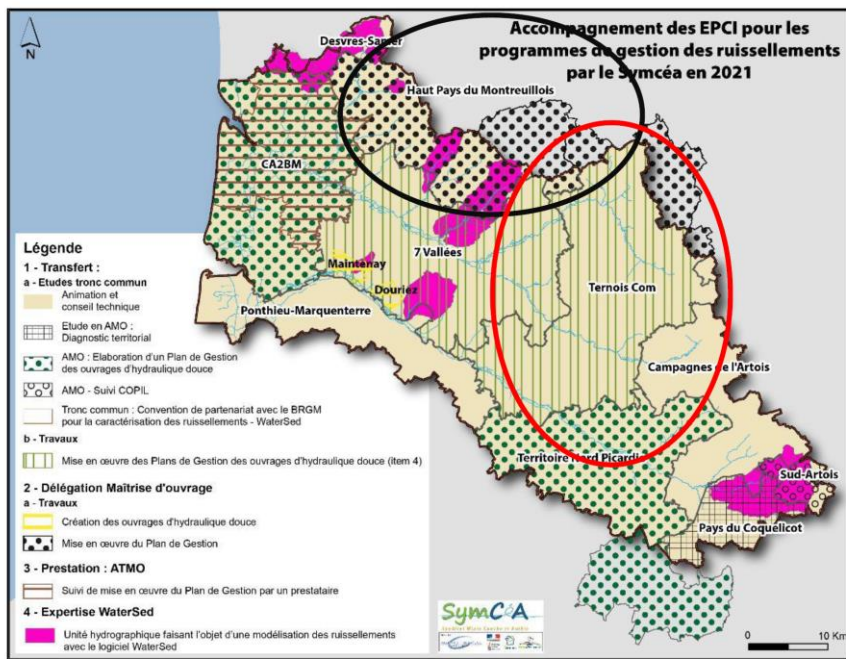
En conséquence, et comme L'article R.181-47 du code de l'Environnement le prévoit, il est proposé de transférer l'autorisation environnementale en cohérence avec les **délégations établies** avec les EPCI membres sur la période 2022-2027 (**CC Ponthieu-Marquenterre; Territoire Nord Picardie et CA2BM**) au Symcèa.

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

5 - Mission Ruissellement/ Hydraulique douce : Scénarios suite au rejet des demandes de financement pour le renouvellement des plans de gestion des ouvrages

Emilie Delattre présente l'état des interventions et d'avancement des plans de gestion. Il s'agit de revenir sur le désengagement de l'Agence de l'Eau pour le renouvellement du financement de l'entretien des ouvrages sur les CC de Ternois com et Haut Pays du Montreuillois.

Rejet cofinancements AEAP renouvellement 2 pdg Ternois Com et CCHPM au PCE 2022



Pdg Ternois Com
 800 ouvrages
 Canche/Authie
 1/7/2019 – 30/6/2022

CCHPM
 800 ouvrages
 Canche/Lys
 1/7/2019 – 30/6/2022

Intervention à la
 carte

Rappel inscription BP 2022 SymcÉa de l'équipe hd: mutualisation des moyens sur 5 pdg et 1 création

Moyens humains, techniques et financiers mutualisés à travers 7 programmes hd:

- Transfert Pdg 7 vallées (800 ouvrages)
- **Transfert pdg Ternois Com vallées Canche et Authie (800 ouvrages)**
- **DMO pdg CCHPM à partir du 1^{er} juillet 2022 (600 ouvrages)**
 - DMO pdg CCHPM jusqu'au 30 juin 2022 (600 ouvrages)
 - Création Maintenay/Douriez (50 ouvrages)
 - Pdg Maintenay Douriez (50 ouvrages)
 - DMO Ternois Com Lys (150 ouvrages)

Moyens humains:

- 1 titulaire issu du transfert compétence de Ternois Com
- 3 CDI (2 référents et 1 cantonnier)
- 2 CDD affiliés au pdg sous DMO de la CCHPM (1 fin de contrat le 30/6/22 et 1 fin de contrat le 30/6/23)
- 1 contrat PEC jusqu'au 31 décembre 2022
- Prévision de création d'une équipe de 3 saisonniers oct/nov/déc pour constitution fagots/pieux

Moyens financiers inscrits BP 2022:

ETP	220 825,00 €
Frais fonctionnement	52 440,00 €
Location engins	8 000,00 €
Piquetage Chambre	4 200,00 €
Equipement	600,00 €
Fagots/pieux	7 000,00 €
Total	293 065,00 €

Rejet subvention avant instruction AEAP représentant 463 688 + 56 536 euros pour 2022/2024 par l'AEAP

520 224 euros sur une période de 2 ans 1/7/2022 au 30/6/2024

Premiers retours des EPCI: compliqué d'abandonner l'entretien des ouvrages pour assurer leur pérennité, mais impossible de se substituer à 100 % au retrait de l'AEAP

-> travail de définition d'un scénario alternatif SymcÉa/EPCI

Proposition: Organisation d'une réunion de travail avec le Département 62 et 80 et la Région avant l'été pour une éventuelle prise de relais suite au désengagement de l'AEAP

Propositions de 4 scénarios dégressifs

Scénario 1 : Reste à charge assumé à 100 % par les EPCI

- Fonctionnement et investissement maintenus par rapport à la prévision 2022

Scénario 2 : Abandon de l'équipe des saisonniers, réductions des frais de fonctionnement par la réduction des volumes d'ouvrages restaurés

Scénario 3: Arrêt des opérations de restauration, uniquement de l'entretien

Scénario 4: Arrêt du programme

Simulations transmises aux EPCI lors des rencontres en juin

Il est précisé que l'urgence est de définir l'intervention pour le second semestre 2022 car la convention de financement s'arrête u 30/06/22. 4 agents sont concernés par les missions sur Ternois com et CCHPM. Une réunion de travail sera également organisée à l'automne pour les perspectives 2023-2024.

Discussions/Remarques/Questions :

- Il est souligné que les autres partenaires tels que les Départements ont calé leurs participations financières sur celles de l'Agence de l'Eau ; il faut donc les rencontrer pour savoir si ces conditions peuvent être modifiées ; c'est dans cet objectif, que des contacts ont été pris pour rencontrer ces partenaires d'ici l'automne ; d'autre part, des rencontres techniques sont prévues cet été avec les services des EPCI pour connaître les besoins et faire évoluer les missions si nécessaire ;
- Yves Gille rappelle que fin d'année 2021, une réaction a été produite suite aux premières annonces de réduction des aides de l'Agence, à la suite, un moratoire a été possible pour maintenir les taux sur l'année 2022 ; aujourd'hui on se trouve dans une autre situation beaucoup plus brutale et il nous faut réagir à posteriori ce qui est compliqué et va nous demander un peu de temps même si nous essayons d'avancer au mieux ;
- Philippe Lejosne précise que sur d'autres projets, les conditions étant tellement complexes, les financements de l'Agence ne peuvent plus être obtenus ;
- Yves Gille indique qu'effectivement l'objectif de l'outil Watersed est de tenter d'atteindre les objectifs de la délibération de l'Agence pour la création des ouvrages de maîtrise des ruissellements ; néanmoins, cette discussion est actuellement arrêtée car les premières restitutions sur les bassins prioritaires ne permettent pas d'atteindre les objectifs et les services de l'Agence n'apporte pour le moment, pas de réponse stabilisée d'un point de vue technique; il précise que tous les efforts vont être fait pour parvenir à identifier et mobiliser d'autres sources de financements comme par exemple les fonds européens ; il rappelle que la force du Symcéa réside dans la mutualisation des moyens entre les EPCI comme on le constate avec l'entretien des ouvrages d'hydraulique douce ; le désengagement de l'Agence nous oblige donc à réfléchir ensemble pour continuer nos missions dans l'intérêt de tous ; il complète sur le fait que les masses d'eau

de la Canche et de l'Authie étant en bon état écologique, les priorités se reportent sur les autres masses d'eau en mauvais état !;

- Philippe Fourcroy intervient en disant que depuis 2016 les instances de l'Agence de l'Eau ont un élargissement de leur domaine de compétence vers la biodiversité notamment ; aujourd'hui, les moyens sont ciblés vers la qualité des eaux superficielles et souterraines ; ces orientations ont été approuvées par l'ensemble des collèges siégeant dans les instances ; les priorités ne vont donc plus vers la protection des biens et des personnes ; Dans les délibérations, il est bien inscrit que les enjeux de biodiversité sont prédominants par le financement par exemple des haies pour limiter le ruissellement ; peut-être faut-il inclure ces volets dans nos missions pour répondre à ces objectifs ; il aurait été bienvenu que les instances ou les services de l'Agence puissent mieux préparer les maitres d'ouvrage à ces évolutions ! l'arrivée de la taxe Gemapi a également concouru à ces changements ; des agences régionales de la biodiversité vont être créées et pourront peut-être également être des outils à mobiliser ?;
- Dominique Coquet interroge sur la possibilité d'intégrer des aménagements d'hydraulique douce dans le PAPI ; Grégoire Jacquesson rappelle que les fonds Barnier demandent à justifier d'une analyse coût/bénéfices positive pour apporter la preuve que le schéma proposé a une efficacité hydraulique et économique ; l'outil Watersed permet de faire cette analyse ;
- Damien Bricout indique que sur l'EPCI des Campagnes de l'Artois, la compétence ruissellement est exercée par les communes ; il y a quelques années, beaucoup de problèmes ont été résolus grâce à des petits bassins ou des prairies inondables permettant de préserver de l'inondation les habitations ; il y avait la volonté de poursuivre ces actions mais les contraintes se sont multipliées ; la réflexion a alors été portée sur l'ensemble des bassins versants avec plusieurs études ; à la suite, l'EPCI a pris la compétence ; aujourd'hui les financements sont très compliqués et les communes en colère de cette impossibilité d'actions malgré les études ! ; néanmoins, il a été démontré que les problèmes de ruissellement peuvent être intégrés dans la GEMAPI et dans un ensemble cohérent d'aménagements ; ainsi la collectivité peut financer via la taxe mais dans les faits, puisqu'il faut financer en local, on réfléchit à revenir à la méthode antérieure, soit la protection par les petits bassins ; aujourd'hui pour répondre aux attentes des communes, un outil a été créé : le Plan Communal d'Evaluation des Risques de Ruissellement ; ce document est réalisé chaque année avec des solutions « simples » pour accompagner les communes qui ont des risques ou des urgences ;
- Philippe Fourcroy indique également que les critères de l'Agence portent sur les volumes d'eau alors que les impacts sur les milieux aquatiques sont davantage des questions liées aux apports sédimentaires, pour lesquels l'hydraulique douce apporte une réelle efficacité !
- Philippe Lejosne indique que des aides défiscalisées (grandes entreprises) peuvent être versées vers des associations en capacité à réaliser des aménagements type haie chez les exploitants agricoles ; ce sont peut-être des solutions ;
- Yves Gille réagit en indiquant que ces aménagements peuvent être intéressants à condition qu'une cohérence soit appliquée (selon les axes de ruissellement notamment) ;

- Il est également rappelé qu'il est illusoire de penser que les problèmes d'inondation pourront être réglés par des aménagements d'hydraulique douce ; ainsi le PAPI permet de mettre en place un schéma cohérent d'actions depuis l'alerte jusqu'aux aménagements pour protéger les populations ; il est important de rappeler qu'un ouvrage est calé sur un niveau de protection qui peut être dépassé par certains évènements et dans ce cas, la responsabilité de la collectivité compétente n'est pas engagée ; les financements nous obligent à bien identifier les enjeux à protéger et comment ;
- Yves Gille rappelle que le PAPI a été labellisé et donc le financement est garanti selon les conditions d'accès aux fonds Barnier qui ont été validées pendant l'instruction ; les aménagements ont été soumis à l'analyse cout-bénéfice ; c'est pourquoi la protection va être complétée avec la réduction de la vulnérabilité prévue par l'axe 5 ; en synthèse, il confirme que l'objectif est de revoir la stratégie avec l'éventualité de poursuivre ensemble sans l'accompagnement de l'Agence de l'Eau ;
- Mathieu Parat, directeur de l'environnement à la CA2BM, explique l'expérience de sa collectivité dans le cadre du PAPI Bresle-Somme-Authie pour la gestion du trait de côte ; la gestion actuelle consistait à des opérations constantes et coûteuses de rechargement et de défense contre l'érosion marine mais la loi Climat-Résilience amène à repenser cette gestion en faisant autrement voire à abandonner la protection du trait de côte et recomposer l'aménagement du territoire ; la PAPI BSA consiste à se protéger contre les évènements de submersion marine dans une période de 50 ans mais également pour engager la recomposition de l'aménagement du territoire pour déplacer les enjeux ; si on fait le parallèle avec le PAPI Canche, il faut se protéger contre les ruissellements mais il faut aussi enclencher cette réflexion pour déplacer les biens concernés et éviter les actions récurrentes de protection stricte des biens dans le cadre de l'axe 4 (Prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme) ;
- Jean-Charles Bruyelle, représentant de la CLE, rappelle que l'eau est destinée à financer des programmes à destination de la ressource en eau ! des prélèvements, au début exceptionnels, ont été réalisés sur le budget des agences alors que cela est interdit par la loi et se font maintenant tous les ans ;
- Dominique Coquet insiste sur l'importance de l'hydraulique douce pour l'infiltration et la gestion des sédiments notamment si demain on fait des ouvrages, l'hydraulique douce permet d'éviter un entretien trop lourd ;
- Il est précisé que l'action relative à la mise en place de bandes enherbées dans le PAPI Canche ne nécessite pas la prescription d'un PPR dans la mesure où les fonds Barnier ne sont pas mobilisés ;
- Concernant les scénarios transmis à Ternois com, Dominique Coquet indique que compte-tenu du transfert d'un agent avec la compétence, il n'est pas envisagé d'arrêter la mission ; des discussions sont donc en cours pour définir l'engagement de l'EPCI pour le second semestre 2022 dans un premier temps ; il insiste sur le fait que Ternois com a fait d'importants efforts pour maîtriser les ruissellements sur son territoire avec un effet sur les territoires aval.

6 - RH : Ouverture de poste CDD assistante technique

Yves Gille informe les membres du conseil que suite au départ d'un des collaborateurs en charge du pôle Milieux Aquatiques, l'organigramme a été modifié. Compte-tenu de la candidature d'Emilie Delattre, il a été décidé de créer un seul pôle opérationnel avec un seul responsable. Emilie est donc en charge de ce pôle Milieux Aquatiques et Ruissellement. Afin de pouvoir améliorer la gestion technique et administrative, il est proposé de créer un poste d'assistant technique dédié aux pôles.

Cet agent sera chargé de :

- Assurer l'accueil téléphonique ;
- Réceptionner, traiter et orienter les appels et messages téléphoniques ;
- Prendre des rendez-vous et gérer des agendas ;
- Organiser des réunions (réservation de salle ; invitations ; feuilles d'émergence...) ;
- Transmettre et gérer des courriels (Communes ou EPCI relatif à l'intervention des équipes par exemple) ;
- Traiter et mettre en forme des documents, notes, courriers ;
- Prendre des notes et aider à la rédaction des comptes-rendus ;
- Réaliser la gestion administrative du courrier ;
- Aider à l'élaboration de bilan technique.

La création d'un emploi d'assistant(e) technique, à temps complet est prévu pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} Juillet 2022.

Il est précisé que ce poste avait déjà été ouvert en juillet 2021 sous la forme d'un emploi PEC.

14

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents.

7 - Questions diverses

En synthèse de ce conseil, un état de la réflexion est présenté quant aux perspectives proposées par le Symcéa dans un contexte global d'évolution :

- Evolution liée à la mise en place de la taxe GEMAPI : clarification des missions des acteurs auprès des habitants (par ex CA2BM) ;
- Evolutions liées au contexte environnemental : conséquences des apports sédimentaires par exemple (certains tronçons des cours d'eau ou ouvrages) et nécessité d'interventions récurrentes (curage par exemple) ;
- Evolution du programme d'intervention de l'Agence Artois-Picardie : enjeux liés à la continuité des actions sur les territoires et notamment dépenses de fonctionnement (entretien des ouvrages d'hydraulique douce et des cours d'eau); priorités d'action vers les milieux ;
- Evolution et perspectives d'actions nouvelles pour maintenir la continuité des efforts déjà réalisés et relever les nouveaux défis liés à la transition écologique.

Le Symcéa prévoit donc de discuter avec les EPCI avec dans un premier temps, une consultation technique auprès des services des EPCI membres durant l'été 2022 pour poser un premier constat et prendre en compte les attentes. Dans un second temps, l'objectif est de proposer de nouvelles orientations ou projets (dans le cadre des commissions du Symcéa à partir de l'automne 2022).

Discussions/Remarques/Questions :

- Mathieu Parat indique effectivement que différents acteurs et notamment les associations syndicales autorisées (ASA) interviennent dans un domaine similaire et il est parfois difficile d'identifier qui fait quoi de façon précise ; c'est donc pourquoi un travail de clarification a été initié avec le Symcéa notamment pour la répartition des interventions GEMAPI ; l'intérêt est d'informer les habitants qui contribuent à présent à ces actions.

Sans autre question, le Président propose de clôturer la séance et remercie vivement les membres pour leur présence.